

REGLEMENT DE CONSULTATION

**ASSISTANCE TECHNIQUE POUR BUSINESS ANALYSTE
PROJETS DE TRANSFORMATION SI ASSURANCE EXPORT
DSI 2018 792 PAP**

**DIRECTION DES PROJETS ET SOLUTIONS METIER
BPIFRANCE
27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC
94710 MAISONS ALFORT**

Date limite de remise des offres complètes : vendredi 20 avril 2018 à 12h00

Sommaire

1. Préambule.....	3
2. Contexte du projet.....	3
2.1. Entité acheteuse	3
2.2. Contexte	3
3. Objet de la consultation	3
3.1. Objet de la consultation	3
3.2. Etendue de la mission.....	4
3.3. Compétences Fonctionnelles.....	5
3.4. Compétences Systèmes d'information	5
3.5. Autres Compétences.....	5
3.6. Lieu de la prestation.....	6
4. Condition de la consultation	6
4.1. Fondement de la consultation	6
4.2. Déroulement de la consultation.....	6
4.3. Durée et forme du marché	6
5. Dispositions générales	6
5.1. Soumission des offres	6
5.2. Modification du détail du dossier de consultation	6
5.3. Option / Variante	6
5.4. Délai de validité des offres	7
5.5. Confidentialité	7
6. Contenu du dossier de consultation.....	7
6.1. Contenu du dossier de la consultation	7
6.2. Demande de renseignements et documents complémentaires.....	7
7. Présentation des candidatures et des offres.....	8
8. Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
9. Sélection des candidatures et des offres	8
9.1. Sélection des candidatures	9
9.2. Jugement des offres.....	9
10. Voies de recours	10

Marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert prévue dans le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 en application de l'Ordonnance modifiée n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié.

Seuls sont habilités à soumissionner les candidats pouvant justifier qu'ils ne se trouvent dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

1. PREAMBULE

Bpifrance, banque publique d'investissement, est le partenaire de confiance des entrepreneurs.

Bpifrance finance les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse en passant par la transmission, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne aussi à l'export, en partenariat avec Business France, et dans leurs projets d'innovation.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace pour répondre à leurs besoins de financement, à chaque étape de leur vie.

Bpifrance, dont les deux actionnaires à parts égales sont l'État et la Caisse des dépôts, agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions.

2. CONTEXTE DU PROJET

2.1 Entité acheteuse

Bpifrance Assurance Export, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 000 euros, dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 815 276 308

2.2 Contexte

Depuis le 1er janvier 2017, Bpifrance Assurance Export, filiale de Bpifrance SA, assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat en vertu de l'art L 432-2 du code des assurances.

Dans le cadre de son activité et de la refonte du SI Assurance Export, nous recherchons une prestation pour un Business Analyste afin de participer aux projets de transformation des applications métiers.

Cette prestation sera exécutée, au sein du domaine en charge du Système d'Information de Bpifrance Assurance Export. Elle nécessitera une forte interaction avec les différents interlocuteurs Maîtrise d'Ouvrage et Métier utilisateurs des projets.

La mission sera supervisée par le responsable du service Gestion Assurance Export.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1 Objet de la consultation

Ce document constitue le règlement de consultation pour la réalisation d'une prestation d'assistance technique de Business Analyste intervenant sur le périmètre des applications Métiers et contribuant à la transformation du SI Assurance Export.

3.2. Etendue de la mission

Au sein la Direction des Projets et Solutions Métiers du SI (DPSM) /Domaine Assurance Export / Gestion Assurance Export, la mission est d'apporter l'expertise fonctionnelle autour de projets.

Les principales activités à mener dans le cadre de la mission sont de définir, mettre en œuvre et conduire éléments du projet dans le but d'obtenir un résultat optimal et conforme aux exigences métiers formulées et validées, par ou pour le commanditaire, en ce qui concerne la qualité, les performances, le coût, le délai et la sécurité.

Ci-dessous, les principales activités à mener dans le cadre de la mission :

Assurer la responsabilité du contenu technique et fonctionnel du projet :

- Coordonner l'ensemble des métiers autour des applications Métiers : gestion des demandes d'évolution, animation, rappel des usages, bonnes pratiques, habilitations, protection des données ;
- Assister les métiers dans les étapes préalables d'expression des besoins ;
- Définir les besoins métier, établir les spécifications fonctionnelles générales et rédiger précisément le cahier des charges ;
- Définir la cible d'utilisateurs ;
- Définir au plus tôt la méthode et les moyens pédagogiques de formation des utilisateurs ;
- Évaluer l'impact possible des nouvelles solutions numériques ;
- Définir les besoins de l'entreprise et déterminer les avantages qui découleraient du changement pour ses activités ;
- Gérer la mise en œuvre du changement en tenant compte des dimensions structurelle et culturelle ;
- Contribuer à la mise œuvre de la formation et l'accompagnement des utilisateurs, selon leurs besoins, définir le service de support à l'utilisateur ;
- Définir les modalités de traitement des demandes d'évolution ;
- Veiller au marché et aux événements internes / externes à Bpifrance impactant les applications Métier de l'Assurance Export ;
- Piloter les éventuels fournisseurs de données externes.

Garantir la cohérence fonctionnelle :

- S'assurer de la cohérence et de la complétude des besoins exprimés par la Direction métier ;
- Garantir la cohérence fonctionnelle, notamment avec le système d'information ;
- Formaliser, consolider et challenger les besoins des Métiers en cohérence avec les enjeux du projet ;
- Organiser et participer à des ateliers pour analyser, détailler et structurer les besoins ;
- Participer au business case du projet.

Participer à toutes les étapes du projet :

- Contribuer à la conception fonctionnelle et en rédige les livrables (Architecture Fonctionnelle, Spécifications Fonctionnelles Générales, Spécifications Fonctionnelles Détaillées, etc.) ;
- Contribuer à la définition de la stratégie et du plan de recette ;
- Contribuer à la conception des dossiers de Recette Fonctionnelle ;
- Exécuter les recettes fonctionnelles ;
- Contribuer au suivi de l'avancement des Recettes Fonctionnelles ;
- Accompagner la conduite de changement ;
- Diffuser un reporting régulier aux métiers en lien avec les Chefs de Projet ;
- Organiser et participer au support des utilisateurs.

3.3. Compétences Fonctionnelles

Une forte aptitude est attendue dans la traduction de l'expression des exigences Métier en spécifications fonctionnelles, avec des besoins particuliers sur :

- **Le domaine de l'assurance**
- Organisation d'ateliers de recueil clients
- Rédaction de spécifications fonctionnelles générales et détaillées
- Conception de tests
- Organisation et passage de recette fonctionnelle
- Modélisation de données

3.4. Compétences Systèmes d'information

Une expérience en mise en œuvre de systèmes d'informations est requise pour mener à bien la mission :

- **Méthodologie Agile / Product Owner / Rédacteur de User Stories**
- Méthodes, normes et outils de Qualification (HP Application Life Management)
- Maîtrise des outils Bureautique (Word, Powerpoint, Excel)
- Méthodes, normes et outils de Conception

3.5. Autres Compétences

La mission comporte des interactions nombreuses avec des acteurs variés, elle impose donc de disposer d'excellentes qualités relationnelles et de beaucoup de rigueur :

- Esprit de synthèse et sens du détail ;
- Esprit critique et force de proposition ;
- Esprit d'équipe et sens de l'engagement ;
- Aptitude au dialogue ;
- Autonomie et esprit d'initiative

3.6. Lieu de la prestation

La prestation se déroulera à **Maisons-Alfort**, au sein de la DPSM - Direction des Projets et Solutions. De fréquents déplacements sont à prévoir dans les locaux de Bpifrance Assurance Export à Paris, 24 Rue Drouot.

4. CONDITION DE LA CONSULTATION

4.1. Fondement de la consultation

La présente consultation est lancée après un avis d'appel public à la concurrence. Elle est soumise au régime de l'Ordonnance 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et à son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016.

4.2. Déroulement de la consultation

La procédure de consultation est une procédure ouverte.

La consultation se déroule suivant les étapes suivantes :

- Phase 1 : Réception des candidatures et des offres
- Phase 2 : Synthèse et choix de l'attributaire du marché.

4.3. Durée et forme du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de **20 (vingt) mois** à compter du démarrage de la prestation. Le démarrage prévisionnel de la prestation est le **lundi 14 mai 2018**.

5. DISPOSITIONS GENERALES

5.1. Soumission des offres

L'offre sera présentée par une seule entreprise.

5.2. Modification du détail du dossier de consultation

Bpifrance se réserve le droit d'apporter au plus tard, quinze jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.3. Option / Variante

Les options et les variantes ne sont pas admises.

5.4. Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5.5. Confidentialité

Les candidats sont informés qu'ils seront tenus à une stricte confidentialité quant aux objectifs et modalités de la prestation attendue. Pour participer à la consultation, ils devront s'engager au respect de cette clause.

6. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

6.1. Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent dossier de consultation du marché ;
- Les conditions générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles de Bpifrance.

Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site [bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-d-offres) : <http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-d-offres>

6.2. Demande de renseignements et documents complémentaires

Pour obtenir tous renseignements ou documents complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent adresser leur demande en temps utile, soit au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Vos interlocuteurs pour toute demande de renseignements et documents complémentaires sont :

- Eric SANCHEZ (eric.sanchez@bpifrance.fr) ;

Le courriel aura pour objet : « AO DSI 2018 792 Assistance Technique Business Analyste - Question » et ne devra pas excéder la taille de 8 Mo ».

7. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les entreprises auront à produire :

A. Un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes :

- 1- Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le DUME (Document unique de marché européen) pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

- 2- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

B. Un dossier pour l'offre comportant les documents suivants :

Une offre technique et financière consistant en une note précise et succincte comprenant les points suivants :

- La compréhension du besoin ;
- Le profil du ou des intervenants proposés : CV avec expérience, expertise qui seront dédiés à l'exécution du marché ;
- La proposition financière exprimée obligatoirement en euro HT.

Si le dossier d'offre (CV et proposition financière) est incomplet, la candidature sera rejetée sans étude de celle-ci.

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Si des pièces administratives à fournir (hors dossier d'offre) au titre de la candidature sont manquantes, le client peut décider d'exercer sa faculté de régularisation des candidatures dans les conditions fixées à l'article 55 du décret du 25 mars 2016, susmentionnés.

8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les réponses à la présente consultation seront rédigées en français et sont attendues aux adresses électroniques suivantes :

- Eric SANCHEZ (eric.sanchez@bpifrance.fr).

Les candidatures et offres qui seraient remises ou reçues après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seront éliminées sans avoir été ouvertes et lues. Le candidat concerné en sera informé.

Si le candidat propose plusieurs offres différentes sur le même profil seule la dernière offre reçue dans les délais sera examinée.

9. SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

9.1. Sélection des candidatures

Dans un premier temps, il est procédé à l'examen des candidatures, dans les conditions définies ci-dessous :

- **Garantie professionnelle et technique appréciée d'après les références**

Les candidats devront justifier de leur assurance professionnelle.

9.2. Jugement des offres

Dans un second temps, il est procédé à l'examen des offres des candidats retenus.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement opéré en fonction des critères définis et pondérés ci-après :

- **Critère 1 - Compétences selon profil et connaissances requis : 40%**

- Notation effectuée sur la base de l'écart entre la proposition couvrant le moins de compétences attendues (Cf) et le plus de compétences attendues (CF), découpée en tranches équivalentes
- Exemple
 - Valeur d'une Tranche (VT) : $(CF - Cf) / 5$
 - Tranche 1 : faible **Cf = < Tranche 1 < Cf + VT**
- Les notations seront réalisées sur la base de 5 niveaux :
1 : faible < 2 : passable < 3 : assez bien < 4 : bien < 5 : très bien

- **Critère 2 - Conditions financières de la proposition : 30%**

- Notation effectuée sur la base de l'écart entre la proposition la plus faible (Pf) et la plus forte (PF) découpée en tranches équivalentes
- Exemple
 - Valeur d'une Tranche (VT) : $(PF - Pf) / 5$
 - Tranche 1 : faible **PF - VT < Tranche 1 <= PF**

- **Critère 3 - Références de missions similaires de deux ans au moins : 30%**

- Notation effectuée comme suit :
 - 1 : faible : pas d'expérience
 - 2 : passable : < 2 ans
 - 3 : assez bien : =<2 à <3 ans
 - 4 : bien : 3 =< à < 5 ans
 - 5 : très bien : => 5 ans

La note totale du candidat (sur 100 points) sera obtenue en additionnant les notes relatives à chaque critère.

Les offres inappropriées, inacceptables et irrégulières sont éliminées (non classées). Les autres offres sont classées par ordre décroissant.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire l'ensemble des documents justificatifs et moyens de preuve décrits à l'article 51 du décret n°2016-360.

ATTENTION : à défaut de transmission de ces documents dans le délai impératif indiqué par Bpifrance, l'offre du candidat attributaire est rejetée.

Après attribution du marché, Bpifrance avise tous les autres candidats du rejet de leur offre.

Seul le candidat retenu signera l'ATTRI1 après l'attribution finale.

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant du Client, le marché est notifié au titulaire, conformément aux dispositions de l'article 103 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.

10. VOIES DE RECOURS

Les recours relatifs à la passation des marchés peuvent s'exercer dans les cas et les conditions prévues par l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal de Grande Instance de Paris
4 boulevard du Palais
75055 Paris cedex 01
Tél. : 01 44 32 51 51

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris.
